

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

JOURNAL D'Hygiène Populaire

ORGANE OFFICIEL
DU
CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIENE
ET DE LA
SOCIÉTÉ D'HYGIENE DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Redacteur en chef: Dr J.-I. DESROCHES.

CONSEIL PROVINCIAL D'HYGIÈNE

E. PERSILLIER-LACHAPELLE, M. D, président,	Montréal.
R.-F. RINFRET, M. D,	Québec.
H.-R. GRAY, L. P,	Montréal.
C.-E. LEMIEUX, M. D,	Québec.
J.-B. GARNEAU, M. D,	Sainte-Anne de la Pérade.
R.-L. MACDONNELL, M. D,	Montréal.
L'honorable A.-H. PAQUET, M. D,	Saint-Cuthbert.
ELZÉAR PELLETIER, M. D, secrétaire,	Montréal.
J.-A. BEAUDRY, M. D, inspecteur-médical,	Montréal.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ D'HYGIÈNE

Président: M. J.-L. Archambault.—Vice-Présidents: MM. C.-A. Pfister
et J.-L.-V. Cléroux.—Secrétaire-Général: M. J.-I. Desroches.—Trésorier:
J.-Z. Resther.—Membres du Conseil d'Administration: MM. J.-W. Mount,
N. Fafard, A.-A. Foucher, H.-R. Gray, C.-N. Barry, S. Lachance, E. Vanier,
Ls Laberge.

*Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration du journal doit
être adressé au*

Dr J.-I. DESROCHES, No 70, rue Saint-Gabriel, ou Boite 2027, P.O., Montreal.

REVUE MENSUELLE

Prix de l'abonnement: \$1.50 par année, payable d'avance.

Ce Journal est adressé gratuitement à MM. les Curés et aux Conseils Municipaux de cette Province.

IMPRIMERIE W. F. DANIEL, Coin des rues St-Gabriel et Ste-Thérèse.

COLLABORATEURS

MM. les Docteurs A.-T. Brosseau, W.-H. Hingston, J.-A. Laramée, A.-B. La-Rocque, H.-E. Desrosiers, A. Lamarche, L. Laberge, S. Duval, J.-E. Berthelot, S. Lachapelle, A. Pielé, G. Archambault, F.-C.-T. Lamoureux, J.-A. Le Blanc, J.-D. Gauthier, A. Laporte, H. Jeannotte, J.-E. Tremblay, J. Pelletier, A.-J.-B. Rolland ; M. L.-H. Archanbault, avocat ; MM. F.-B. La Vallée et J. Haynes, ingénieurs civils, de Montréal. M. le docteur Ed. Gauvreau, de Québec. M. le docteur M. J. Palardy, de Saint-Hugues M. le docteur A.-F. Brisson, de Laprairie.

DE FRANCE : MM. les docteurs C. Degoix, F. Brémond, Jos. de Pietra Santa, de Paris ; M. le docteur Lavrand, de Lille ; M. Wagner, architecte, de Grenoble.

D'ESPAGNE : MM. les docteurs Tolosa Latour, Don Benito Aviles de Madrid ; MM. les docteurs G. Gélabert, Pedro Garcia Faria, Viura Y Carreras, de Barcelone ; Don E. Estada, ingénieur, de Palma ; Don Manuel de Lujan y Garcia, Capitain de ingénieur, de Guadalajara.

D'ITALIE : MM. les docteurs S. Zinno, Magotta, Alfonso Montefusco, Bifulcor H. Caro, Luigi Maramaldi, de Naples ; M. le docteur G. Galli, de Plaisance, M. le docteur G Bardaloni de Fano ; M. le docteur Carlo Giorgiéri, de Florence,

DE TURQUIE : MM. les docteurs D. Péchédimaldji, D. Utudjian, Violi, le colonel Bonkowski Bey, chimiste, de Constantinople.

DU GRAND-DUCHÉ DE FINLANDE : M. le docteur A. Palmberg, de Borga ; M. le docteur Asp, de Helsingfors.

DE HONGRIE : M. le docteur Joseph Korosi, de Budapesth.

DE ROUMANIE : M. le docteur J. Félix, de Bucharest.

D'IRLANDE : M. le Dr A. Harkin, de Belfast.

DE SUISSE : M. le docteur W. Schulthess, de Zurich.

DE GRECE : M. le docteur Zinnis, d'Athènes.

D'AFRIQUE : M. le docteur E.-L. Bertherand, d'Alger.

Notre Correspondant en Europe est M. A. HAMON, 132, Avenue de Clichy, Paris.

LE VIN DE MESSE "INGHAM & Co."

Le vin, cette liqueur spiritueuse obtenue par la fermentation du jus ou du moût du raisin, est aussi vieux que l'homme. De temps immémorial, le vin de la vigne a toujours été considéré à la fois comme un aliment, un excitant et un tonique. En effet, la plupart des principes que le vin renferme se retrouvent dans notre organisme. On comprend alors l'action importante du vin dans notre alimentation. Mais, de nos jours, la falsification des vins est très répandue chez tous les peuples. Et généralement parlant, on peut dire, quand on achète un vin, qu'on ne sait s'il n'est pas falsifié. C'est pourquoi il intéresse l'acheteur de connaître ceux que la chimie a trouvés purs. Ainsi le vin de messe "INGHAM & Co." est un vin reconnu incontestablement pur, puisqu'il est destiné au Saint Sacrifice de la Messe. D'ailleurs, des certificats de Son Eminence le cardinal Taschereau et de Sa Grandeur l'Archevêque de Montréal, en sont une sûre garantie.

Nos lecteurs trouveront le VIN DE MESSE "Ingham & Co." chez **CHS LACAILLE & Cie**, seuls agents autorisés pour la vente en gros de ce Vin, à Montréal ; Importateurs d'Épiceries, Vins et Liqueurs en gros, No 329, RUE ST-PAUL, et No 14, RUE DIDIER, Montréal. En vente aussi chez les principaux Épiciers.

JOURNAL D'HYGIÈNE POPULAIRE

VOL. VI.

MONTREAL, JUILLET 1889.

No 3.

SOMMAIRE

Hygiénisons le peuple.—Hygiène scolaire : *des punitions*.—La glace.—Chronique de l'hygiène en Europe.—Congrès international d'hygiène et de démographie de Paris.—Eoissons.—La diphtérie.—Question d'hygiène.—Catéchisme d'hygiène privée.—Isolement et désinfection.—L'hygiène alimentaire du diabétique.—A travers l'Exposition : *les fontaines lumineuses*.—De l'emploi des tuyaux en plomb pour la conduite des eaux alimentaires.—Nominations.

Hygiénisons le Peuple

L'avenir de l'hygiène est aujourd'hui à l'école de l'initiative privée. La mission des hygiénistes est de faire l'instruction de tous, l'éducation des masses. Il n'y a pas de science comme celle de l'hygiène pour parler plus éloquemment à notre intelligence, à notre raison, à notre libre arbitre, à notre volonté, à notre expérience. Elle nous invite tous à arborer la plus noble et la plus tutélaire des devises :

Aide-toi, le Ciel t'aidera !

Mais on ne peut pas rendre le peuple meilleur malgré lui. Il faut de toute nécessité qu'il soit instruit dans ses propres devoirs.

Nous nous complaisons à étaler chaque année le bilan de nos richesses, la prospérité de notre commerce et de notre industrie ; mais nous inquiétons-nous au prix de combien de sacrifices, de souffrances, de misères, de santés, ces brillants résultats ont été achetés ? Nous coudoyons quotidiennement la misère, la maladie ; et nous fermons les yeux aux abus de toutes sortes. Nous

oublions volontairement que la nature est un comptable sévère. Du moment où l'organisme devient son débiteur, il lui faut payer sa dette tôt ou tard. Enfin on paraît douter que la richesse nationale ne puisse être le critérium du bien-être physique et moral du peuple.

Réfléchissons sérieusement, et alors nous comprendrons que les lumières de l'hygiène, au sein du peuple Canadien français, auraient pour heureux résultats de diminuer le chiffre inquiétant de la mortalité ; de réprimer l'abus toujours croissant des boissons alcooliques, qui est devenu une des plus grandes plaies sociales ; de combattre l'aliénation mentale, qui progresse sensiblement ; le suicide, qui nous saisit d'effroi par sa fréquence ; de retenir au foyer la femme des centres industriels, qui oublie l'éducation de ses enfants pour l'atelier ; de persuader la jeune fille, qui se désintéresse des lieux du foyer paternel pour un misérable salaire qu'elle gagne au détriment de sa nature, souvent de sa santé, quelquefois de sa vertu ; de protéger l'enfant contre des travaux qui l'étiolent et le font croupir dans l'ignorance ; de régénérer enfin notre race, et de la rendre virile comme celle de nos pères.

La vie est un calcul, ayant une valeur que certains savants ont exprimée en monnaie courante ; Chadwick, Douglass-Galton, Sir James Paget, Far, en Angleterre, J. Rochard en France, etc, en ont donné des valeurs variant entre 1 500 et 4 000 piastres.

Quelle que soit la valeur de la vie humaine, il est certain que le capital-

argent ne peut servir qu'à la condition qu'il y ait des capitaux-vie pour l'utiliser. Il n'est donc pas raisonnable d'agir, dans notre siècle de civilisation, comme si l'argent était tout et le reste rien. Les hygiénistes ont donc le droit de dire que le bien-être physique et moral d'un peuple, en assure la grandeur et la richesse.

L'esprit sémitique qui domine nos mœurs pousse les industriels, les commerçants, à vendre sans vergogne des produits adultérés. On se rit de la santé publique, et on met journellement en pratique cette maxime moderne "la fin justifie les moyens". On commet l'homicide, et la loi reste spectatrice indifférente. C'est probablement parce que le crime est opéré scientifiquement ou par manque d'éducation. L'hygiène, qui s'insinue dans toutes les circonstances de la vie, enseigne les moyens d'éviter ce danger en déjouant la fraude.

Enfin, de quelque côté que l'on tourne ses regards, on voit que les questions d'hygiène constituent une question sociale. L'hygiène dans toutes les classes de la société, dans toutes les circonstances de la vie, réclame toute notre sollicitude, pour pouvoir diminuer le chiffre de la mortalité et augmenter le bien-être des hommes.

Il est navrant, ce chiffre de notre mortalité, surtout celui de la mortalité infantile. Chaque année la mort prélève sur nos populations un lourd et cruel tribut. Le plus grand nombre des victimes sont frappées dans la force de l'âge, au moment où elles sont le plus en état de rendre des services au pays, ou avant ce moment.

Mais comment ralentir la marche du monstre qui frappe sans relâche sur l'espèce humaine et la décime d'une manière indiscontinue ?

EN HYGIÉNISANT LE PEUPLE.

Dr J. I. DESROCHES.

HYGIÈNE SCOLAIRE

DES PUNITIONS

Les punitions, à l'école primaire, sont des peines infligées par le maître aux élèves qui ont enfreint les règles de la discipline scolaire.

De tout temps et dans tout ordre de choses, les punitions ont été jugées nécessaires. Elles sont une conséquence de la loi du devoir, et répondent au jugement du mérite ou du démérite qui accompagne tous nos actes ; elles sont pour le coupable un besoin, une planche de salut, et Platon, dans son dialogue de *Gorgias*, a pu dire que, pour celui qui a commis une faute ; c'est un premier malheur d'avoir violé la loi, mais un malheur encore plus grand d'échapper au châtiement. Qu'on se figure, en effet, un homme assuré de l'impunité, quelle que soit la gravité de ses erreurs ; il retournera à la barbarie, et s'il avait le pouvoir suprême, il deviendrait un tyran.

Le droit de punir est donc juste et en tout conforme à la loi morale ; il appartient à la société, qui le délègue à ses magistrats, et le reconnaît au père de famille et à son représentant l'instituteur. L'autorité scolaire a même établi son code pénal comme l'autorité civile, et nous voyons, dans le règlement des écoles publiques, que les punitions dont le maître peut faire usage sont : les mauvais points ou le retrait des bons points, la réprimande, la privation partielle de la récréation, l'exclusion temporaire.

Sans examiner si ces moyens de répression suffisent dans tous les cas, ce qui nous entraînerait hors du sujet, voyons à quelles conditions les punitions données par l'instituteur dans sa classe, seront légitimes, efficaces et d'un effet salutaire.

Une punition est *légitime* lorsqu'elle est juste, équitable, fondée sur la raison. L'élève frappé ne peut être que celui qui a failli à son devoir, et failli sciemment avec la pensée et la volonté de commettre une faute. Que la mauvaise action lui soit directement imputable ou qu'il en soit seulement le complice, peu importe, l'intention suffit pour établir sa culpabilité et justifier la punition. Mais là s'arrête la légitimité du châtement. Un maître, par exemple, qui punirait toute une classe parce que plusieurs élèves qu'il n'a pu découvrir, y auraient jeté le trouble ; un autre qui profiterait d'une inadvertance d'un enfant contre lequel il nourrirait des sentiments d'aversion, pour lui infliger une peine sévère ; un troisième qui userait de surprise et donnerait une punition pour un acte qu'il n'avait pas encore défendu, ou pour une défense tombée depuis longtemps en désuétude, ne pourraient pas exciper du droit légitime de punir, et, dans ces différents cas, c'est certainement à la chaire plutôt que sur les bancs qu'il faudrait chercher le coupable.

Une punition est *efficace* lorsqu'elle agit sur l'esprit ou le cœur de l'enfant, de façon à le frapper, à l'impressionner et à amener chez lui le repentir de sa faute. Lorsque l'enfant est touché, il est guéri, au moins momentanément, car on n'est jamais sûr de prévenir totalement les rechûtes. Pour atteindre à un degré sérieux d'efficacité, les punitions doivent être *rare*s et *modérées*. Elles doivent être *rare*s, parce que les faits qui ne se reproduisent qu'au bout de longs intervalles, sont seuls capables d'émouvoir ou d'exciter l'imagination. La sensibilité s'émousse par l'habitude, et ce qui nous paraît désagréable au début finit bientôt, sous une action quotidienne, par nous

devenir totalement indifférent. Comme l'a dit Erasme, une médecine qu'on emploie tous les jours cesse d'être une médecine pour devenir bientôt un mets contraire à la santé. L'enfant qui est chaque jour accablé de punitions finit par accepter cette charge en vrai philosophe, aucune fibre ne tressaille en lui, et s'il montre sur l'instant quelque contrariété, c'est souvent par pure hypocrisie, dans le but de calmer l'irritation du maître. Certains enfants en arrivent même à ce point que, surpris de voir venir la fin de la séance sans être pourvus de leur bagage ordinaire de punitions, ils s'agitent et troublent à dessein la classe, pour attirer sur eux l'attention de l'instituteur en même temps que ses foudres. De même qu'elles seront rares, les punitions seront *modérées*, et c'est encore là une affaire d'habitude et surtout de convention. S'il est établi, par exemple, que la retenue est de dix minutes, elle aura la même efficacité qu'une retenue d'une demi-heure ; ce qui punit l'enfant c'est beaucoup plus le fait en lui-même que sa durée ; et la preuve, c'est que, contrit et silencieux au début, il reprend bientôt sa vivacité d'esprit, et cherche à causer ou à jouer avec ses camarades de punition. Que si la retenue se prolonge outre mesure, l'enfant s'irrite, et, loin de se repentir, il taxe le maître d'injustice, se considère comme une victime, et emporte souvent de l'école un ressentiment ou un découragement qui vont diamétralement à l'encontre du résultat cherché par le maître.

Enfin les punitions sont d'un *effet salutaire* lorsqu'elles amènent l'élève à se corriger de ses défauts. On comprend facilement dans ce cas qu'elles doivent être tout d'abord *justes et efficaces* ; mais aux qualités que nous venons d'examiner,

il s'en joint ici d'autres tout aussi importantes. Ainsi, elles doivent être *utiles*, c'est-à-dire contribuer au perfectionnement de l'enfant soit en l'obligeant à réparer sa faute, soit en lui imposant une tâche qui l'instruise ou le moralise. Les lignes, les verbes donnés à profusion par certains maîtres, n'ont jamais produit d'autre effet que de gâter la main des enfants en les engageant à griffonner rapidement une écriture illisible.—Elles doivent être *judicieuses*, c'est-à-dire plus ou moins accentuées, selon la gravité de la faute commise ; il ne faut pas qu'un enfant puisse dire qu'on l'a puni pour une espièglerie de la même façon qu'un autre pour un acte de méchanceté, par exemple.—Enfin elles doivent être *certaines*, c'est-à-dire qu'une fois données, elles seront maintenues et exécutées strictement, sans que rien fasse fléchir à ce sujet le volonté du maître. L'instituteur qui donne une punition à une heure et la lève à quatre, ou tel autre qui l'ayant donnée beaucoup trop forte sous le coup de la colère, est obligé d'en remettre une partie pour la rendre exécutable, détruisent toute la valeur du système répressif, perdent toute autorité sérieuse sur leurs élèves.

Disons, en passant, que la méthode des réactions naturelles, indiquée par Rousseau, développée et préconisée par Spencer, ne présente que fort peu d'avantages vraiment pratiques, et doit, au moins en ce qui concerne nos écoles publiques, être classée dans le domaine de l'utopie. Enlever à un enfant son porteplume parce qu'il aura volé celui d'un camarade, ou le laisser se mouiller les pieds à sa guise pour qu'un bon rhume vienne lui apprendre à se défier à l'avenir de l'humidité, tout cela ne conduit qu'à des résultats négatifs ou même dangereux.

Il nous reste à examiner comment les bons maîtres réussissent, sinon à supprimer entièrement les punitions, du moins à les réduire au plus petit nombre possible. Certes, les maîtres qui obtiennent un pareil résultat ne sont pas rares, ils sont même de beaucoup plus nombreux que les autres, et dès qu'un instituteur a jeté le feu de ses premières années d'enseignement et acquis quelque expérience, il se corrige de la manie de punir inconsidérément et à tout propos, certain qu'il est d'obtenir les mêmes succès, sans avoir recours à des rigueurs la plupart du temps infructueuses. Dire que tous les maîtres s'y prennent de la même façon serait puéril, chacun agit avec son tempérament et la méthode qui lui convient le mieux. Tout ce que l'on peut faire, c'est d'indiquer une marche à suivre où se retrouvent des points communs et des procédés généraux faciles à appliquer par tout instituteur désireux de travailler à sa propre perfection.

1. On établira pour la classe ou pour l'école une sorte de règlement disciplinaire à l'usage des élèves, et dans lequel on spécifiera clairement, pour éviter toute surprise, ce qui est ordonné ou défendu, et les cas de toute nature pouvant entraîner une répression, avec le degré de la punition attachée à la faute.

2. On emploiera principalement le système des *punitions négatives*, qui consiste à attribuer à chaque élève, un certain nombre de bons points, qu'il sera exposé à perdre par parties dans la journée.

3. Le maître évitera autant que possible de quitter la classe pendant les séances, même pour un instant. C'est pendant son absence que les élèves sont tentés de causer entre eux, de provoquer du désordre et de se livrer à des taquineries ou à des actes plus graves, qui

nécessitent toujours une répression assez sévère.

4. Il s'attachera à développer chez ses élèves la faculté d'attention, en donnant à ses leçons une forme concrète, attrayante, capable d'exciter l'intérêt de l'auditoire.

5. Il s'assurera que tous ses élèves ont compris les leçons faites et les applications qui doivent les suivre ; c'est le moyen d'éviter les devoirs nuls ou incomplets.

6. Enfin, il préparera sa classe de façon à n'avoir pas à chercher, à tâtonner pendant les séances, et à ne laisser entre deux exercices aucun intervalle pendant lequel les enfants pourraient se dissiper. Le dernier mot de la leçon qui finit, et le premier de la leçon suivante, doivent se succéder, pour ainsi dire, comme s'ils faisaient partie de la même phrase.

Telles sont les vues principales sur ce sujet délicat des punitions. Il est certain que, sans être un danger considérable, leur multiplicité constitue des embarras de toute sorte ; c'est un des côtés par lesquels un maître dévoile la faiblesse de ses habitudes pédagogiques. De là cet axiome : la meilleure classe est celle où l'on punit le moins.

A. DELAPIERRE.

LA GLACE

La glace, par les temps caniculaires que nous traversons, fait beaucoup d'admirateurs. C'est pourquoi il convient de formuler ici les préceptes hygiéniques qu'il faut observer pour éviter les dangers auxquels on s'expose en faisant usage de la glace.

Pas de glace le matin à jeun ;

Pas de glace avant ou durant le repas ;

Pas de glace pendant la digestion ;

Pas de glace après un exercice violent ;

Pas de glace quand le corps est en pleine transpiration ;

Pas de glace pour les femmes à certaines époques qu'elles connaissent bien ;

Pas de glace pour les enfants ;

Maintenant ceux qui font usage des boissons glacées doivent bien se garder d'en boire trop ou de les ingérer trop vite. Au cas où l'on ressentirait un commencement de refroidissement, on peut parer le danger qui menace en se livrant à des exercices violents de marche ou de gymnastique. Ainsi on réussit toujours à rétablir la circulation un moment troublée.

Enfin il faut toujours se remémorer que l'oubli de ces prescriptions pourrait devenir fatal.

Dr J. I. D.

CHRONIQUE DE L'HYGIENE

EN EUROPE

Une des questions qui préoccupent le plus vivement l'administration municipale de Bruxelles est celle des eaux du sous-sol de la ville. L'établissement d'un système général d'égouts n'est pas très ancien : il peut remonter à une quarantaine d'années. Jusqu'à cette époque, les eaux ménagères et une partie des matières excrémentielles étaient dirigées vers des puits perdus, d'où elles passaient dans le sol. Cet état de choses existe même encore dans quelques rares habitations. Tout le sous-sol de la ville, formé de sable tertiaire (bruxellien), étant ainsi littéralement imprégné de matières orga-

niques, on comprend ce que peut être l'eau des puits creusés dans un pareil milieu. Dernièrement, lors du creusement d'un puits artésien dans une brasserie, on a pu constater que le sable ramené par la sonde de 60 mètres de profondeur présentait encore une odeur des plus caractéristiques. Aussi rien d'étonnant à ce que sur 323 échantillons d'eaux des puits de la ville, analysés en 1887, 20 seulement aient été jugés propres à servir de boisson alimentaire. Il est donc fort désirable que les puits soient complètement abandonnés, et que le volume d'eau potable distribué soit suffisant pour répondre à tous les besoins.

L'état sanitaire de la ville de Bruxelles n'en est pas moins aujourd'hui très satisfaisant : la mortalité et la morbidité y sont moindres que dans d'autres grandes villes de l'Europe.

A Bruxelles, dès qu'une maladie contagieuse est signalée, le Bureau d'hygiène fait procéder à une inspection rigoureuse des lieux. Il fait exécuter d'office, et aux frais des propriétaires, s'il y a lieu, toutes les réparations nécessaires aux immeubles ; les égouts, les puits et les citernes sont visités, les murs sont blanchis ; on peut même ordonner l'évacuation de la maison. Quand un décès survient, tout est désinfecté avec soin. Il n'en est pas de même partout, et la Commission provinciale du Limbourg, entre autres, réclame l'installation d'étuves publiques de désinfection à air surchauffé, sous pression, comme il en existe à Berlin et à Saint-Petersbourg. A Bruxelles cette installation fonctionne dans les hôpitaux, et moyennant une faible redevance, le public peut y faire désinfecter les objets d'habillements et de couchage. De pareilles mesures sont d'autant plus à recommander que l'on a vu à Tongres et à

Hasselt (Limbourg) des cas de diphtérie frappant à des intervalles éloignés des enfants de ménage différents qui se succédaient dans la même maison. L'importance de l'hygiène prophylactique est si bien appréciée que la Commission provinciale de Namur va jusqu'à demander qu'à l'exemple de ce qui se fait en Angleterre, " les autorités communales qui " auraient, par une inertie coupable, " laissé paraître ou s'étendre des épidémies que, par des mesures sages, elles " auraient pu empêcher ou restreindre, " fussent rendues responsables devant la " loi. "

A propos de la responsabilité des autorités, on revient encore, dans les rapports des Commissions médicales, sur l'utilité qu'il y aurait à mieux isoler les malades atteints d'affections contagieuses, et traités dans certains hôpitaux. On voudrait même que tout malade simplement suspect fût toujours isolé dès son entrée à l'hôpital.

* * * A Paris, il est distribué 220 litres d'eau par habitant et par jour. La capitale de la France est loin de tenir la tête ; ainsi, dans le *Gesundheits Ingenieur*, nous trouvons une liste de 29 villes qui ont un quantum d'eau plus grand que celui de Paris. Ce sont : Rome, Washington, Brescia, Détroit, Glasgow, Buffalo, Jersey-City, Liverpool, Manchester, Chicago, Boston, Vienne, Pittsburg, Turin, Naples, New-York, Montréal, Philadelphie, Cincinnati, Varsovie qui ont de 1000 à 270 litres par jour et par habitant.

* * * La question des désinfectants est toujours une de celles dont les savants s'occupent le plus. Le docteur Liborius a étudié de nouveau l'action de la chaux qui, autrefois, était fort en honneur et ensuite très discréditée. Le résultat de ses études, rapporté par le Centralblatt

sur Klinische Medicine, est que c'est à tort que l'on ne faisait plus usage de ce corps. Une solution aqueuse de 2 pour cent de chaux tue en peu d'heures les bacilles de la fièvre typhoïde et du choléra.

. Si nous en croyons le *Bulletin de la Société royale de pharmacie de Bruxelles*, le pain moisi peut, par sa consommation, produire de graves accidents. Six personnes de la même famille furent ensemble atteintes de symptômes violents de gastro-entérite suraiguë. Le hasard fit qu'on supçonna le pain. En l'analysant on y rencontra de nombreuses moisissures et leurs spores.

. Le papier de tenture employé dans les appartements produit quelquefois des empoisonnements s'il est arsenical. Le Dr Smith en cite un cas fort caractéristique. Une dame fut malade pendant six mois (nausées, vertiges, douleurs vives à l'estomac, lassitude, tristesse et enfin vomissements), parce qu'elle séjournait dans un salon tapissé avec du papier peint à base d'arsenic. Ce dernier fut enlevé et la malade se rétablit. (*Revue internationale des Falsifications.*)

. Les services d'hygiène sont, à Bristol, l'objet de toutes les attentions de la municipalité ; aussi dans cette ville, de plus de deux cent mille habitants, on a constaté seulement 12, 8 décès pour mille habitants.

On sait qu'à Paris, on en compte 22 à 23 pour mille. La mortalité par diarrhée n'a été que de 0,4 par mille tandis qu'à Londres, elle est de 1,33. On voit par ces chiffres l'importance que présente la stricte observation des règles de l'hygiène.

(*Salute Publica*).

. Le *Zeitschrift fur Nahrungsmittel-Untersuchung und Hygiene* nous signale une nouvelle falsification du café au moyen de grains de maïs. Il était

mis en vente sous le nom du café de Java ; le marchand garantissait sa pureté. L'analyse chimique démontra, dans ce café, la présence de 46,71 0/0 de grains de maïs. Les commerçants allemands n'ont plus rien à envier aux commerçants français ; ils les dépassent même ! Quand donc aurons-nous de sévères lois pour supprimer toutes ces falsifications ?

. Un éminent hygiéniste italien, le professeur Fazio, a publié, dans la *Rivista italiana di Terapia e Igiene*, une leçon magistrale sur l'importance sociale et humanitaire d'une bonne législation et administration sanitaire :

Les causes principales de l'insalubrité publique sont : mauvaises dispositions des habitations, des locaux et des métiers insalubres ; contamination du sol et oscillation des couches d'eau du sous-sol ; insuffisance de l'eau potable et leur distribution défectueuse ; manque et mauvaise construction d'égouts ; consommation de boissons gâtées ou altérées ; non-observation de la prophylaxie des maladies infectieuses.

Pour se prémunir contre ces multiples causes d'insalubrité, l'initiative individuelle a été reconnue insuffisante ; il est nécessaire que l'État prenne en mains les intérêts de tous, et à l'aide d'une administration et d'une législation sanitaires, fasse peu à peu disparaître en totalité ou en partie ces causes de déchéance des populations. Le gouvernement italien l'a bien compris car, il y a quelque temps, il a présenté et fait accepter par les Chambres un code sanitaire et une administration de l'hygiène qui, s'ils ne sont pas parfaits, présentent cependant de grandes améliorations sur ce qui existait avant.

. A une des séances dernières de l'Académie des Sciences, le Dr Loewenthal est venu déclarer qu'il avait trouvé

le remède qui détruirait le bacille cholérique sans nuire à l'homme. Il s'agit du salol ou salicylate de phénol, qui est inoffensif pour les humains, mais mortel pour les microbes. A une séance suivante, racontent les *comptes rendus de l'Académie*, M. A. Hueppe, le savant microbiologue de Wiesbaden, a revendiqué pour M. Sahli et pour lui l'idée de l'emploi du salol dans la thérapeutique des cholériques. Il reste à faire usage de ce médicament dans la pratique, et nous verrons si les merveilleux résultats qu'annonce le Dr LAEWENTHAL sont réels.

* * En Angleterre, lors de la déclaration d'une épidémie quelconque, l'autorité sanitaire fait une enquête des plus sérieuses, et généralement elle parvient à remonter à l'origine de la maladie. C'est ce qui, dernièrement est arrivé, d'après le *Public Health*, pour une épidémie de fièvre typhoïde à Évesham. L'enquête révéla qu'on devait incriminer le lait falsifié avec 10 0/0 d'eau de puits polluée.

A Glasgow, une épidémie de scarlatine fut causée aussi par le lait, comme l'ont établi les recherches du Dr J.-B. Russell ; mais là, il ne s'agissait pas de falsification, le lait servait d'agent de transmission du contagion provenant de laitiers atteints de fièvre scarlatine. Cette observation démontre quelle importance le public doit attacher à ce que son lait ne provienne que de fermes où ne règne pas de maladies épidémiques.

A. HAMON.

CONGRES INTERNATIONAL
D'HYGIENE ET DE DEMOGRAPHIE
DE PARIS

Le caractère spécial que présente le congrès international d'hygiène et de

démographie qui se tiendra à Paris, du 4 au 11 août 1889, à la Faculté de médecine, mérite, sans contredit, l'attention des hygiénistes, et en particulier des Conseils d'Hygiène de tous les pays.

Indépendamment des communications faites par les membres du congrès à titre privé, un certain nombre de questions de la plus haute importance ont été mises à l'ordre du jour par le comité d'organisation.

Voici ces questions :

1. *Mesures d'ordre législatif, administratif et médical, prises dans les divers pays pour la protection de la santé et de la vie de la première enfance.*—Rapporteurs : MM. le docteur LANDOUZY, médecin des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de Paris ; et le docteur H. NAPIAS, inspecteur général des services administratifs du Ministère de l'intérieur.

2. *De l'enlèvement et de l'utilisation des débris solides (fumiers, boues, gadoues, débris de cuisine, etc.), dans les villes et dans les campagnes.*—Rapporteurs : MM. DU MESNIL, membre de la Commission des logements insalubres de la ville de Paris, secrétaire du Comité consultatif d'hygiène ; et JOURNET, ingénieur des ponts et chaussées, attaché à la direction des travaux de Paris.

3. *Régime et distribution de la température dans l'habitation.*—Rapporteurs : MM. Emile TRÉLAT, directeur de l'École spéciale d'architecture ; et SOMASCO, ingénieur.

4. *Action du sol sur les germes pathogènes.*—Rapporteurs : MM. le docteur GRANCHER, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; et le docteur RICHARD, médecin-major, membre du Comité consultatif d'hygiène.

5. *Protection des cours d'eau et des nappes souterraines contre la pollution par les résidus industriels.*—Rappor-

tours : MM. le docteur J. ARNOULD, médecin inspecteur de l'armée, professeur à la Faculté de médecine de Lille ; et le docteur A.-J. MARTIN, membre du Comité consultatif d'hygiène.

6. *De l'assainissement des ports.*—Rapporteur : M. le docteur A. PROUST, professeur d'hygiène à la Faculté de Paris, inspecteur général des services sanitaires, etc.

7. *Accidents causés par les substances alimentaires d'origine animale contenant des alcaloïdes toxiques.*—Rapporteurs : MM. BROUARDEL, doyen de la Faculté de médecine de Paris ; POUCHET, membre du Comité consultatif d'hygiène ; et le docteur LOYE.

8. *De la statistique des causes de décès dans les villes.*—Rapporteur : le docteur J. BERTILLON, chef du service démographique de la ville de Paris, membre du comité consultatif d'hygiène publique de France, etc.

Le congrès est divisé en huit sections, savoir :

SECTION I.—Hygiène de l'enfance.—Allaitement.—Protection et hygiène du premier âge.—Hygiène scolaire.—Surmenage, etc.

SECTION II.—Hygiène urbaine et rurale.—Construction et disposition des habitations privées et collectives.—Chauffage.—Ventilation.—Canalisations souterraines.—Logements insalubres.—Constructions rurales.—Étables.—Fosses à fumier, etc.

SECTION III.—Bactériologie appliquée à l'hygiène.—Maladies épidémiques et contagieuses, etc.

SECTION IV.—Hygiène industrielle et professionnelle.—Enfance ouvrière. Industries insalubres.—Maladies et accidents professionnels.

SECTION V.—Hygiène internationale et Police sanitaire.

SECTION VI.—Hygiène Alimentaire.—Falsifications.—Eau potable.—Filtrage, etc.

SECTION VII.—Démographie.—Statistique sanitaire.

SECTION VIII.—Crémation.—La section VIII constituera en quelque sorte un Congrès spécial présidé par le président de la Commission internationale de crémation, mais sous l'autorité du Comité d'organisation.

Nul ne peut contester l'influence prépondérante de la France dans l'affirmation de la science de l'hygiène, qui est le véritable facteur du bien-être, de la prospérité et de la civilisation.

Ainsi donc la France est ce phare lumineux qui éclaire les individus et les peuples, qui porte bien haut cette noble formule de la civilisation moderne :

Laboremus pro Patria !

Aujourd'hui nous dirons à nos lecteurs que nous sommes membre de ce grand congrès d'hygiène de Paris. Comme tel, nous posséderons tous les travaux scientifiques qui y seront présentés. Comme rédacteur de ce journal, nous publierons les plus importants, et nous donnerons un compte rendu des autres.

DR J. I. D.

BOISSONS

DANS le *Mariage de Figaro*, Beaumarchais fait dire à un de ses personnages, que l'homme se distingue surtout des animaux parce qu'il boit sans soif ; et Théophile Gauthier a développé la même idée, en l'agrémentant de brillants paradoxes. Négligeons ce que cette boutade a d'irrévérencieux pour le genre humain, dont elle passe sous silence la supériorité morale et intellectuelle ; nous la trouvons vraie, du moins pour beaucoup d'entre nous. Qui, l'homme boit trop souvent

sans soif. Sans compter ceux qui s'adonnent aux boissons alcooliques par goût, nous nous laissons entraîner par l'habitude à boire d'une façon exagérée, bien au delà de nos besoins, ignorant ou oubliant que cette abondance de liquide, fût-il d'ailleurs à une température convenable et de nature parfaitement saine, ne saurait être ingurgitée sans quelques inconvénients.

QUANTITÉ ET TEMPÉRATURE DES BOISSONS. — I. Certes, *l'homme bien portant* a besoin de boire, d'abord pour étancher sa soif et se procurer une satisfaction passagère du palais; en second lieu, parce que les aliments solides seraient difficilement digérés s'ils n'étaient accompagnés d'une certaine quantité de liquide; enfin parce que les humeurs et les organes de notre corps renferment tous une forte proportion d'eau, qui, diminuant sans cesse par les pertes liquides auxquelles nous sommes naturellement soumis (sueur, salive, urine, etc.), doit être quotidiennement remplacée. Mais *est modus in rebus*, et boire trop à un double danger. D'une part, les boissons étant digérées en totalité par l'estomac, c'est grâce à un travail de cet organe qu'elles passent dans le sang et les autres humeurs du corps; si donc elles sont trop abondantes, elles lui imposent un travail exagéré qui le fatigue, l'épuise, le distend outre mesure, et nuit à l'accomplissement de sa principale fonction, qui est de digérer les aliments solides. D'autre part, si elles sont assez abondantes pour introduire dans le sang une quantité d'eau supérieure à la proportion qu'il en doit contenir, le sang s'appauvrit, ce qui peut déterminer un affaiblissement général.

Conclusion pratique: évitez de boire entre vos repas, un effort de votre volonté suffit pour arriver à ce résultat, qui con-

servera intacts votre appétit et vos digestions, ou si un exercice inusité, la marche, etc., vous ont donnée une soif exagérée, étanchez-la avec une très petite quantité de boisson, amère de préférence (bière, tisane de houblon, de gentiane, de quinquina); — aux repas, buvez juste ce qu'il faut pour digérer (2 à 3 grands verres de liquide doivent suffire largement à une grande personne, un verre à un et demi pour un enfant); — habituez de bonne heure vos enfants à cette double règle de conduite, c'est un grand service à rendre.

La température des boissons n'est pas moins importante à régler que leur abondance. Nous parlons toujours de l'homme en bonne santé, et celui-ci a plus de tendance à boire trop froid que trop chaud. Pourtant certaines personnes ont la mauvaise habitude d'avaler potage et café bouillants: cette pratique n'est acceptable que quand on veut atténuer une migraine ou un mal de tête, en excitant vivement l'estomac à l'aide d'un liquide très chaud qui y attire le sang; mais dans tout autre cas la chaleur des boissons doit être modérée. Bien plus souvent on pêche par l'excès contraire: en été surtout, on recherche les boissons les plus froides, glacées même. Rabelais a pourtant dit: "*Beuvez frais*," et non froid. Aux repas, on risque simplement de se donner une indigestion en mêlant aux aliments un liquide dont la température est très inférieure à celle de l'estomac. Dans l'intervalle des repas, la chose est plus grave: il y a des exemples authentiques qui prouvent que l'ingestion des boissons très froides, alors que le corps est en sueur, peut amener la mort presque subite; quant aux cas de coliques, de vomissements, de péritonite, de diarrhée simple ou cholériforme, qu'elle a occasionnés, ils ne se comptent plus.

Résistez donc à la tentation, ne cherchez pas les boissons froides quand même; celles-ci du reste, pour peu qu'elles soient abondantes, provoquent immédiatement une transpiration qui leur ôte beaucoup de leur charme

Le vin monté de la cave au moment même de s'en servir, l'eau tirée un peu à l'avance et rafraîchie pendant 5 à 10 minutes dans un liquide modérément froid, et non glacé: voilà tout ce qu'on peut tolérer aux repas. Dans l'intervalle, pas davantage de boissons glacées ou trop froides; encore une fois: "*Beuvez frais*" comme nous le conseille le curé de Meudon.

II. Pour ce qui concerne *les malades*, il existe dans le public des préjugés tenaces au sujet des boissons.

Ils se font jour surtout à propos des fièvres typhoïdes ou éruptives, et des inflammations fébriles, comme le rhumatisme articulaire aigu. Là, il est convenu qu'on doit boire très peu, que les boissons chaudes peuvent seules à la rigueur être permises, que les boissons froides doivent être sévèrement interdites. Or, il est certain qu'un malade qui souffre d'une fièvre, de nature quelconque, représente un petit foyer de combustion intérieure: il est donc logique de verser de temps à un autre sur ce foyer un peu de liquide qui en diminuera l'intensité, en attendant que les médicaments l'aient définitivement éteint. Ce malade, du reste, emploie pour obtenir à boire les paroles et la pantomime les plus expressives: au lieu de vous armer de courage pour résister aux sollicitations de ce nouveau Tantale, dites-vous qu'en satisfaisant son désir, vous lui êtes utile autant qu'agréable, et donnez-lui à boire, mais à certaines conditions: qu'il boive souvent et à petits coups, tous les quarts

d'heure s'il le désire, mais la valeur d'une cuillerée à bouche ou d'une gorgée seulement chaque fois; alors les boissons fraîches, à la température de la chambre, et non artificiellement refroidies, peuvent être données sans aucun inconvénient, même dans les affections de poitrine, bronchite, pleurésie, etc., qui constituent le dernier rempart des partisans de boissons chaudes ou de l'absence de boissons.

Ainsi ceux qui souffrent de la fièvre peuvent boire fréquemment, peu à la fois, et frais. A ceux qui sont atteints de gravelle ou de maladie des reins, les boissons très abondantes sont indispensables pour balayer mécaniquement les conduits par lesquels l'urine s'écoule. Quand la digestion est rendue habituellement difficile par la paresse de l'estomac, une boisson chaude à la fin de repas (café, thé, infusion de camomille, etc.) est utile pour stimuler cet organe. Mais si la maladie d'estomac s'accompagne de vomissements et de douleurs, et surtout quand il y a du sang dans les vomissements, c'est de boissons froides, glacées même, qu'il faut faire usage: le champagne frappé rend alors des services, ainsi que chez les cholériques.

Enfin les convalescents n'ont qu'à suivre, sous ce rapport, la ligne de conduite qui leur est ordinaire dans l'état de santé: ils boiront seulement aux repas, et dans les limites tracées par leur soif et leurs habitudes précédentes.

Dr P. BONANI.

LA DIPHTÉRIE

La diphtérie est une redoutable maladie, dont les ravages s'exercent surtout chez les enfants. Des récentes

recherches de MM. Roux et Yersin, il ressort que cette affection est due à un microbe, le bacille de Klebs ; que ce bacille se localise d'abord sur un point d'une muqueuse, mais qu'il ne peut s'y multiplier, s'y greffer que quand la muqueuse est déjà altérée et tout au moins légèrement excoriée ; que là, la fausse membrane dans laquelle le bacille pullule est le siège d'une sécrétion toxique qui, absorbée, empoisonne l'organisme, et devient la source des accidents généraux. La diphtérie, comme l'a définie le docteur Jules Simon dans le *Bulletin médical*, est donc une affection pseudo-membraneuse, envahissant de préférence les voies aériennes supérieures, et dont les fausses membranes contiennent toujours le bacille de Klebs. Elle est justiciable de la médication antiseptique.

L'efficacité du traitement découle de cette donnée : la maladie est primitivement locale et elle est de nature parasitaire. Il faut l'attaquer localement par les moyens variés de l'antisepsie, et tâcher de la prévenir en créant une atmosphère antiseptique autour des malades.

Pour prévenir la diphtérie il faut se protéger du froid qui détermine l'inflammation de la muqueuse de la gorge, laquelle prépare le terrain à la culture du microbe de la maladie, qui voltige dans l'air de certaines maisons ou de certaines localités.

Dans le but de créer une atmosphère antiseptique, on place dans la maison où se trouve le malade un ou deux fourneaux à pétrole pour y recevoir chacun un plat de fer blanc creux rempli de goudron pur ou mélangé d'essence de thym, d'essence de térébenthine, d'essence de romarin, d'essence de gaulthéria, en quantité variable. Une douce chaleur évapore ces hydrocarbures, et en répand les vapeurs dans l'at-

mosphère autour des malades, de façon à combattre l'ennemi invisible sans gêner la respiration.

Voilà pour prévenir l'invasion et la propagation de la diphtérie, tout en donnant plus de chance de guérison aux malades.

La médication antiseptique locale et interne, la seule qui doive combattre plus énergiquement la maladie, est du domaine médical, par conséquent ne trouve pas place dans ce journal.

Cette atmosphère antiseptique durant le temps de la maladie n'exclut pas ensuite la désinfection de l'habitation et de tout ce qui a touché aux malades, literie, couvertures, objets d'habillement, etc.

Dr J. I. DESROCHES.

Questions d'Hygiène

Une réaction très vive s'est faite, depuis plusieurs années, contre les prescriptions déplorables, au point de vue hygiénique, des médecins qui nous ont précédés.

Ces prescriptions, très anciennes assurément, ont laissé dans le monde des habitudes enracinées qu'il faut combattre sans cesse.

Tout malade, quel qu'il fût, aigu ou chronique, était condamné jadis à une réclusion absolue, au régime de l'air confiné, dont on ne dira jamais assez de mal (M. Peter). Un pneumonique, un morbilieux, un phtisique, j'en passe, étaient systématiquement privés d'air pur, dans la crainte exagérée et pernicieuse du refroidissement. Le courant d'air, voilà l'ennemi.

Sans doute il est mauvais, il est dangereux de s'exposer au refroidissement, de braver le courant d'air quand

on n'est pas suffisamment garanti contre ses effets. Mais de là à supprimer l'aération des appartements, des dortoirs, des chambres à coucher, il y a loin. C'est cependant ce qu'on a fait jusqu'à présent partout, avec l'assentiment et la complicité des médecins. C'est ce qu'on fait encore aujourd'hui malgré eux.

Si l'on pénètre dans une salle d'hôpital le matin, vers huit heures, on est frappé de l'odeur infecte qu'elle exhale. Trente, quarante poitrines humaines ont respiré, toussé, craché dans cette atmosphère, qui, depuis douze heures au moins, n'a pas été renouvelée. Il fait froid, nous sommes en hiver, les fenêtres sont maintenues closes même pendant le jour. La salle commune, que je suppose vaste et haute, n'est pas seulement un dortoir, c'est un réfectoire, c'est un parloir, tout contribue à la souiller jour et nuit (1).

Les architectes ont bien ménagé des ouvertures qui, théoriquement, doivent assurer la ventilation parfaite de cette immense pièce ; mais, pratiquement, la ventilation ne se fait pas, et l'atmosphère reste empoisonnée. On remédie quelquefois, et momentanément, à cette viciation de l'air, en ouvrant largement les fenêtres ; mais aussitôt les malades se plaignent, et avec raison, du courant d'air, et les fenêtres restent closes.

Dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les asiles, dans les crèches, dans les casernes, la ventilation des salles n'existe pas, du moins en hiver. Pendant six mois au moins, des milliers d'êtres humains de tout âge sont victimes de l'air confiné.

Les malades de la ville ne sont guère mieux partagés que ceux de l'hôpital. Le préjugé du courant d'air

les condamne également à l'air confiné ; il est vrai que ces malades sont isolés dans leurs chambres et que, s'ils respirent l'air souillé par leurs propres exhalaisons, ils ne sont pas condamnés à respirer l'air souillé et ruminé par d'autres malades.

D'ailleurs tous les médecins insistent aujourd'hui à l'envi sur la nécessité de l'aération des appartements, et surtout des chambres de malades. Quelques-uns même prescrivent à leurs clients de dormir la fenêtre entr'ouverte.

Grâce à cette pratique, qui tend à se répandre, l'hygiène de la famille est en progrès et les malades sont soignés avec plus d'intelligence.

En hiver il est pénible, sinon impossible de dormir la fenêtre ouverte, même avec les rideaux fermés. L'air qui pénètre ainsi dans la chambre est très froid, et le malade, pour le supporter, doit être habillé chaudement ou enfoui sous d'épaisses couvertures.

Je sais bien qu'on peut lutter contre le refroidissement venu du dehors à l'aide d'un bon chauffage ; mais ce moyen n'est pas à la portée de toutes les bourses. On peut encore, sinon ouvrir la fenêtre de la chambre elle-même, tenir ouverte celle de la pièce voisine ; cela est encore pénible, et difficilement acceptable par les temps froids.

Je n'ignore pas qu'en Allemagne on est allé encore plus loin dans ce traitement des maladies, et en particulier de la phtisie par l'air pur ; ces cures d'air sont-elles acceptables quand il gèle ? Je veux bien le croire sur la foi des médecins qui ont visité, dans la Taunus, l'asile de Falkenstein.

Le traitement systématique employé dans cet établissement ne s'est pas généralisé, et je n'ai pas l'intention d'en faire ni la critique ni l'éloge (1).

(1) Nous pourrions citer deux services hospitaliers dont les chefs interdisent absolument l'ouverture des fenêtres (B.)

(1) Des essais de ce genre ont été faits durant l'hiver dernier par M. Briand, à l'asile de Villejuif. Ces essais continuent (B.)

Je voudrais simplement aider à la vulgarisation d'un procédé d'aération permanente et insensible qui me paraît très heureux. Ce moyen, on en jugera, est d'une simplicité extrême, à la portée de tout le monde sans inconvénient, sans danger.

Il consiste à remplacer la vitre supérieure d'une croisée par une toile épaisse, telle que la toile de tente. Ce carré de toile, bien tendu, enlève à la pièce un peu de lumière. Mais, si la fenêtre est haute et si la place occupée par la toile est restreinte, cette perte de lumière est insignifiante.

De plus, cette toile terne, sans transparence, ne fait pas bon effet; elle peut déparer un appartement. Cet inconvénient décoratif est sans doute négligeable, on me l'accordera, pour les casernes, les hôpitaux, etc. Et, d'ailleurs, s'il s'agit d'aérer la chambre d'un malade, rien n'empêche de remplacer, après la guérison, la toile par la vitre dont elle avait pris la place. On voit qu'aucune difficulté technique ne peut être objectée.

Examinons maintenant les résultats de cette pratique, ils sont évidents. Pour s'en rendre compte, il suffit de faire une visite à l'asile de nuit pour femmes de la Société Philanthropique, 44, rue Labat, où le système est en vigueur depuis près d'un an.

On aperçoit déjà, de la rue, quand on regarde la façade de cette coquette maison de bienfaisance qui abrite à la fois un asile de nuit, un dispensaire pour adultes et un dispensaire pour enfants, on aperçoit, dis-je, la rangée supérieure des vitres du premier et du second étages remplacée par des carrés de toile écrue, qui figurent de petits stores encadrés assez élégants.

Si l'on pénètre dans l'intérieur de l'établissement, on constate que l'asile de nuit dispose de trois dortoirs : le plus grand, au premier étage, ayant

cinq fenêtres de façade et trois fenêtres sur la cour, contient 26 lits; le second dortoir, au deuxième étage, est de 14 lits, et le troisième de 10 lits; soit un total de 50 lits. Tous ces dortoirs sont aérés par le même procédé : chaque fenêtre comprend une double rangée de vitres, au nombre de quatre par rangée; les trois vitres inférieures sont seules occupées par des verres, la vitre supérieure est remplacée par deux toiles appliquées et tendues sur le cadre de la fenêtre et séparées par l'épaisseur du bois.

Depuis l'ouverture de l'asile de nuit, ces toiles n'ont pas été changées; j'ai pu m'assurer tout récemment qu'elles étaient parfaitement propres. Grâce à ce système très simple, les dortoirs de cet asile, qui reçoivent souvent des femmes d'apparence sordide, couvertes de vermine, exhalant par suite les odeurs les plus désagréables, sont aérés et ventilés à l'état permanent, sans abaissement de la température inférieure. Bien plus, quand on entre dans ces dortoirs le matin, au moment où les femmes vont se lever, on est agréablement surpris de ne sentir aucune mauvaise odeur. Le fait m'a été affirmé par M. Fournier, l'architecte de la maison, par M. Mansais, président de l'œuvre, et par M. Petit, directeur de l'asile de nuit.

S'il est ainsi, la substitution de la toile à la vitre en verre prévient les effets fâcheux et désobligeants de l'encombrement humain, puisqu'elle assure le renouvellement incessant de l'air et supprime ces odeurs repoussantes que les visiteurs des écoles, des hôpitaux, des casernes connaissent bien.

J'ai dit que ce système ne refroidissait pas sensiblement l'air intérieur. En effet, en hiver, par un temps froid, le thermomètre marquait le soir, avant le coucher des femmes, 8 degrés cent. ; le matin, au réveil, ce thermomètre accu-

sait 15, quoique la pièce ne fût chauffée que par la chaleur animale.

Cette essai de ventilation adopté par la Société Philantropique, sur le conseil de son architecte M. Fournier, a donc pleinement réussi ; il n'offre que des avantages. (*Progrès médical.*)

Dr. J. COMBY.

CATÉCHISME

D'HYGIÈNE PRIVÉE

CHAPITRE V

Des Aliments

L'aliment.—La nature des aliments.—Les qualités des aliments.—Les aliments réparateurs.—Les aliments combustibles ou respiratoires.—Les condiments.—L'alimentation parfaite.

Q.—Qu'est-ce qu'un aliment ?

R.—Un aliment est une substance susceptible de réparer les pertes de notre organisme et de contribuer à son développement en entretenant le fonctionnement normal de nos organes.

Q. L'aliment est-il indispensable à l'entretien de la vie ?

R. La vie résulte de l'activité de nos organes. Elle entraîne avec elle une usure incessante de tous nos tissus. La mort ne tarderait pas à survenir si l'aliment que nous mangeons ne se transformait pas en nos tissus vivants. Voilà pourquoi l'aliment est nécessaire à l'entretien de notre existence.

Q. Où prenons-nous les aliments que nous mangeons ?

R. L'homme emprunte ses aliments aux trois règnes de la nature. Dans le règne animal nous trouvons la viande, les œufs, le lait ; dans le règne végétal nous remarquons les céréales,

les légumes et les fruits ; le règne minéral en fournit bien peu, mais ceux qu'il donne sont indispensables à notre alimentation ; tels sont : l'eau, le sel ou chlorure de sodium et le phosphate de chaux.

Q. Quelles qualités doivent avoir nos aliments ?

R. Deux phénomènes résultent du travail de l'organisme vivant : 1. une dépense de chaleur et de force ; 2. une usure des organes eux-mêmes par suite de leur fonctionnement. Ainsi pour que la vie puisse continuer, il est absolument nécessaire que les aliments possèdent les qualités convenables pour qu'ils puissent fournir : 1. les matériaux servant à la formation et à la réparation des organes ; 2. des matériaux susceptibles de produire de la chaleur et de la force. D'où découlent deux grandes classes d'aliments, savoir les aliments réparateurs, et les aliments combustibles, nommés aussi aliments respiratoires.

Q. Quels sont les aliments réparateurs ?

R. Les substances qui servent à la formation et à la réparation de nos organes sont : les matières azotées ou albumineuses, les sels minéraux et l'eau. Mais les animaux contiennent beaucoup plus d'azote que les végétaux. L'homme est surtout composé d'oxygène, d'hydrogène, de carbone et d'azote. Les aliments réparateurs ont la même composition. Cette connaissance est seule capable d'expliquer la transformation des aliments en tissus vivants.

Q. Quelle est la composition des substances que brûle l'organisme pour produire de la chaleur et de la force ?

R. Les substances que brûle l'organisme pour produire de la chaleur et de la force, renferment surtout de l'hydrogène et du carbone. En brûlant, c'est-à-dire en se combinant avec l'oxygène, le

carbone produit de l'acide carbonique, et l'hydrogène de l'eau. Ces deux résidus de la combustion sortent à l'état de gaz, et de vapeur par la respiration, à l'état de liquide par la transpiration de la peau. Enfin les principaux aliments respiratoires sont : le sucre, la graisse, la fécule.

Q. Dites un mot des condiments ?

R. Les condiments sont des substances dont la saveur et les propriétés stimulantes améliorent le goût des aliments, et les rendent plus digestibles. Les condiments les plus en usités sont le sel, le poivre, la moutarde, le girofle, la cannelle, la muscade, la vanille, le vinaigre, etc. Mais il faut user modérément de ces substances.

Q. En quoi consiste l'alimentation parfaite ?

R. Une des lois de l'alimentation de l'homme est la diversité et le mélange des substances alimentaires. L'alimentation joue un double rôle dans la machine humaine : l'un consiste à la réparer dans toutes ses parties à mesure qu'elle s'use, l'autre à fournir du combustible au foyer vital ; d'où vient la nécessité de faire usage, à tous les repas, d'aliments réparateurs et d'aliments respiratoires.

Dr J. I. DESROCHES.

Isolement et Désinfection

Nous reproduisons, de l'Annuaire-Bulletin de la Société Protectrice de l'Enfance de Paris, un travail sur l'isolement et la désinfection, par M. le docteur Sévestre, médecin de l'Hospice des enfants assistés. Ce travail présente un très grand intérêt pour les lecteurs de ce journal.

Les précautions à prendre pour empêcher la propagation des maladies contagieuses se rapportent à deux méthodes, qui doivent être employées

concurrentement : l'isolement et la désinfection.

L'isolement consiste dans la séparation aussi prompte et aussi complète que possible du malade, et des autres enfants. Certaines maladies sont contagieuses non pas à leur déclin, comme on le croyait autrefois, mais dès le début, et la rougeole en particulier est contagieuse plusieurs jours avant l'apparition de l'éruption. L'isolement doit donc être fait dès que l'on a reconnu ou même soupçonné une maladie contagieuse. En outre, lorsqu'un enfant s'est trouvé en contact avec un enfant atteint de rougeole, il doit lui-même être surveillé et isolé pendant 14 ou 15 jours ; car l'éruption de la rougeole ne paraît que 13 ou 14 jours après le moment où la contagion s'est faite.

L'isolement doit être complet quand cela est possible, c'est-à-dire que les enfants doivent quitter l'appartement dans lequel se trouve le malade. Cette précaution est indispensable dans les cas de diphtérie ; elle est très importante dans la scarlatine et la coqueluche, moins nécessaire dans la rougeole.

Lorsque les autres enfants restent dans le même appartement que le malade, ils doivent être placés à l'autre bout de l'appartement, et n'avoir de rapport ni avec le malade, ni même, autant que possible, avec les personnes qui le soignent et séjournent habituellement dans sa chambre.

Dans le cas de diphtérie, de scarlatine, de variole, les personnes qui soignent le malade doivent, pendant le temps qu'elles restent près de lui, revêtir un costume spécial, qu'elles quittent en sortant de la chambre (une grande blouse en toile que l'on passe par-dessus les autres vêtements peut très bien remplir cette indication). Elles doivent aussi, à ce moment, se

laver soigneusement les mains et même la figure, de la façon qui sera indiquée plus loin.

La désinfection ou antiseptie comprend l'ensemble des moyens que l'on doit employer pour détruire les germes qui pourraient transmettre la maladie. Les pulvérisations ou les évaporations de solutions antiseptiques (acide phénique, acide thymique, etc.) sont utiles, mais ne suffisent pas. Il faut agir plus directement sur les linges et tous les objets qui ont servi aux malades.

Les objets sans valeur seront brûlés ; ceux que l'on ne pourra sacrifier devront être soigneusement désinfectés. La désinfection la plus parfaite est celle que l'on obtient en soumettant les objets à l'étuve à vapeur sans pression (système Geneste et Herscher). A défaut de ce moyen, et au moins pour les menus objets, on aura recours à l'ébullition prolongée pendant 5 minutes au minimum. Les assiettes, les cuillers, etc., devront aussi, avant d'être envoyées à la cuisine ou à l'office, être plongées dans l'eau bouillante pendant le même temps.

En somme, aucun objet ne doit quitter la chambre du malade avant d'avoir été désinfecté.

Les personnes qui approchent des malades doivent se laver les mains avec une solution antiseptique, telle que la solution d'acide phénique au vingtième (additionnée de glycérine), ou la solution de sublimé au millième (cette solution doit être colorée d'une façon spéciale pour éviter des méprises dangereuses). Le lavage des mains sera terminé par un lavage avec du bon savon pour empêcher l'irritation de la peau par les solutions antiseptiques. La peau du visage pourra être lavée avec les mêmes solutions un peu affaiblies par addition d'eau, ou avec une solution d'acide borique à saturation. Le malade lui-même, une fois guéri,

ne doit quitter la chambre qu'après avoir été désinfecté : il prendra un bain de sublimé, et si l'impossibilité d'avoir une baignoire convenable empêche de donner un bain spécial, on fera tout au moins sur tout le corps des lotions avec la solution de sublimé au millième, avant de donner un bain ordinaire. A la sortie du bain, on mettra des vêtements propres, et qui n'auront pas séjourné dans la chambre.

Lorsque le malade est mort ou guéri, la chambre qu'il a occupée doit être assainie : on la débarrassera d'abord de tous les objets qui pourront être envoyés à l'étuve ou brûlés, puis on la désinfectera en y faisant brûler du soufre, et en laissant tout fermé pendant au moins 24 heures. On peut aussi assainir la chambre et les meubles qui s'y trouvent en employant des lavages à l'acide phénique ou au sublimé, mais la désinfection par le soufre paraît plus efficace. S'il s'agit d'une diphtérie, il sera bon de terminer l'opération en faisant remettre complètement à neuf la chambre et ses dépendances, le couloir adjacent, etc.

De quelque manière qu'ait lieu la désinfection, la chambre devra rester inoccupée pendant un certain nombre de jours, et pendant ce temps on laissera toutes les fenêtres ouvertes.

Hygiène Alimentaire

DU

DIABÉTIQUE

Le malade suivra rigoureusement l'hygiène alimentaire suivante : repousser de l'alimentation les féculents et les sucres, se nourrir d'œufs, de viandes de toutes sortes, de volailles, de gibier, de mollusques, de crustacés, de poissons, de fromages. Tous les légumes verts sont

permis, sauf les betteraves, les carottes et les navets. Insister sur les aliments gras : sardines à l'huile, hareng saur à l'huile, lard, beurre, graisse d'oie, rillettes, gras de jambon, charcuterie, choucroute garnie, caviar.

Comme potages, prendre surtout des soupes aux choux, du bouillon aux œufs pochés et de la soupe à l'oignon. Tous ces potages doivent être pris sans pain et sans pâtes alimentaires.

Pour le pain, prendre du pain de soja ou 100 gr. de pommes de terre cuites à l'eau.

Pour sucrer les boissons, user de pastilles de saccharine.

Sont défendus : tous les féculents, les pâtes alimentaires, le pain, les panades, les nouilles, les macaronis, les pâtisseries, le sucre, les mets sucrés, le chocolat.

Le lait est interdit, à moins d'être pris en très petite quantité. Tous les fruits sont défendus. Tous les mets sucrés (crèmes, confitures) sont interdits.

On devra défendre les sauces au roux et les fritures à la farine.

Comme boissons, prendre de l'eau de Vichy coupée avec du vin. Pas de liqueurs.

Comme traitement pharmaceutique, donner, aux diabètes d'origine arthritique, la médication lithinée et arsénicale de Martineau (20 centigr. de carbonate de lithine et 2 à 5 mill. d'arséniat de soude dans une eau gazeuse); et au diabète d'origine nerveuse, en particulier dans les diabètes avec polyurie très abondante, administrer 1 à 2 gr. d'antipyrine, aromatisée avec du rhum ou du kirsch.

DUJARDIN-BEAUMETZ.

Une habitation qui ne reçoit pas la lumière solaire est insalubre et la maladie en fait son domicile.

A TRAVERS L'EXPOSITION

LES FONTAINES LUMINEUSES

Une des plus féeriques attractions de l'exposition, de celles qui frappent le mieux l'imagination, est certainement celles des fontaines lumineuses, autour desquelles se presse, chaque soir, un public émerveillé, duquel vous avez déjà, sans doute, fait partie, mes chers lecteurs, public compact que vous grossirez certainement à votre prochaine visite.

De la fontaine monumentale érigée, à la partie supérieure, par le sculpteur Coutan, et qui représente le navire de la Ville de Paris, orné de cornes d'abondance et de dauphins, s'élançant, en gerbes lumineuses et multicolores, trois cents jets d'eau qui retombent en pluie d'étincelles brillantes.

Par quel merveilleux artifice les physiciens nous donnent-ils ce magnifique spectacle ? Comment fonctionnent ces fontaines lumineuses ? Voilà la question que presque tous les spectateurs émerveillés se posent chaque soir, et sur laquelle nous allons essayer de vous donner quelques sommaires explications.

Au-dessous de chaque bassin existent des chambres souterraines circulaires, solidement construites en béton ; leur plafond s'ouvre pour livrer passage à une série de cheminées verticales, placées chacune au-dessous des gerbes d'eau, se terminant par une glace formant en pont le fond même du bassin.

Dans chaque chambre est installée une lampe à grande intensité, dont toute la lumière est envoyée horizontalement par un réflecteur parabolique sous la cheminée de la chambre ; là un miroir, incliné à 45 dg., renvoie verticalement, de bas en haut, le faisceau lumineux qui,

après avoir traversé une lame colorée et la glace qui termine la cheminée, vient illuminer toute la gerbe d'eau, en rouge, vert, bleu, etc., suivant que la lame colorée que l'on a glissée est rouge, verte ou bleue, etc.

Pour arriver à éclairer les jets paraboliques qui s'échappent des cornes d'abondance, il a fallu disposer plusieurs miroirs, de façon que la lumière suive la trajectoire de l'eau ; dans ce cas, l'eau passe entre deux tuyaux concentriques, et c'est dans l'intérieur du plus petit que la lumière est projetée.

Un phénomène intéressant, résultant de la combinaison même que nous venons d'expliquer, c'est que l'eau en mouvement absorbe complètement la lumière, et qu'il n'y a, par suite, que les jets et les gouttelette d'eau qui soient colorés.

Nous rappellerons, en terminant, que les fontaines lumineuses sont d'invention récente, et qu'elles nous viennent d'Angleterre ; les premières ont fonctionné en 1886, 1887 et 1888, à Manchester et à Glasgow ; il faut aussi mentionner celles qui furent présentées aux membres du jury de l'Exposition de Barcelone. C'est dans cette ville que MM. Bechmann et Richard, ingénieurs du service des Eaux de la Ville de Paris, ont pu les apprécier, et donner, à leur retour, avec tous les perfectionnements désirables, l'impulsion nécessaire à la direction des travaux indispensables pour faire jouir les Parisiens et leurs hôtes de cette magique distraction.

De l'avis des Anglais eux-mêmes qui ont visité notre Exposition, jamais installation aussi grandiose n'avait été faite pour ces fontaines ; jamais cadre plus merveilleux ne leur avait été donné, jamais effets plus surprenants n'avaient été obtenus par cette réunion de l'eau et du feu.

Dr KARL.

DE L'EMPLOI DES TUYAUX EN PLOMB POUR LA CONDUITE DES EAUX ALIMENTAIRES

CHAPITRE IV

Historique de la question des tuyaux de plomb pour conduites d'eau.

Il est du devoir d'un gouvernement protecteur de prévenir, s'il le peut, le développement des maladies saturnines.

(Tanquerel des Planches).

Au Congrès international pharmaceutique 87 de 1885, nous soulevâmes ce sujet, et, après une discussion à laquelle prirent part un certain nombre de membres, le vœu suivant fut voté : " L'usage des tuyaux de plomb pour la conduite des eaux alimentaires doit être condamné dans les localités où l'analyse et les expériences directes auront démontré l'attaque du métal par ces eaux." A Verviers, le Pr H. Fousney 88 a publié différents articles en relatant les expériences qu'il avait faites. Pour lui, on doit renoncer à l'emploi de ces tuyaux.

France.—L'opinion publique s'y est justement préoccupée de la nocuité de ces conduites. Dans leurs ouvrages, Tardieu 89, Bouillet et Dupuy 91, Riant 92, Becquerel 93, George 94,

87—Compte rendu du 6e Congrès international pharmaceutique—p. 851, 856 - Bruxelles 1886.

88 -Union libérale—11 mars 1885 - 24 mars 1888 -Verviers.

89 -Article plomb in Dictionnaire d'Hygiène publique et de salubrité—p. 359—tome 3.

90—Article Plomb in Dictionnaire des sciences—p. 1363 - Paris 1874.

91 -Manuel d'Hygiène publique—p. 88 et 280 -Paris 1881.

92—Leçons d'Hygiène—p. 345-346—Paris 1873.

93—Traité d'Hygiène publique et privée—7 édition—p. 467-458 et 746—Paris 1883.

Fonssagrives 95, Brunfaut 96, Ver-
nois 97, Devergie 98, Gauthier 99,
Arnould 100, Proust 101, Bouchardat
102, E. Grimaux 103, Anselin 104,
Reinwillier 105, Pascal 106, F. Bre-
mond 107, V. Laf. 108, E. Pécaut
109, etc, se prononçaient les uns sans

94—Leçons d'Hygiène—p. 280—Paris
1883.

95—Hygiène et assainissement des
villes—p 340—Paris 1882.

96—Les odeurs de Paris—p. 94-103
Paris 1882.

97—Traité Pratique d'Hygiène Indus-
trielle et administrative—p. 320—vol 2—
Paris 1860.

—Etat hygiénique des Lycées de l'em-
pire en 1867—p. 45 et 101—Paris 1868

—Code hygiénique des lycées et collèges
de l'empire—Paris 1870.

98—Petchon de M. De Laval—Paris
1874.

99—Etudes des eaux potables au point
de vue chimique, hygiénique et médical
—p. 120—Paris 1862—Chimie appliquée
à la physiologie, à la pathologie et à
l'hygiène—Paris 1878.

100—Nouveaux Eléments d'Hygiène
—Paris 1881—Article Fau, (hygiène) in
Dictionnaire encyclopédique des sciences
médicales—p. 553-556—Paris 1881.

101—Traité d'Hygiène—2e édition—p.
469-470—Paris 1881.

102—Traité d'Hygiène—Paris 1883.

103—Chimie inorganique élémentaire
—Paris 1879.

104—Essai de topographie médicale
sur la ville de Bougie et le pays kabyle
limitrophe—p. 104-105—Thèse—Paris
1885.

105—Empoisonnement des eaux pota-
bles par le plomb—Paris 1870—Miasmes
de Paris—Paris 1884.

106—L'eau potable empoisonnée par
les conduits de plomb—Paris 1870.

107—Hygiène usuelle étudiée d'après
les actes de la vie normale—p. 490-492
Paris 1884.

108—Hygiène, éléments usuels—p.
44-45—Paris 1887.

109—Cours d'Hygiène—p. 241-242—
Paris 1882.

restriction contre les conduites en
plomb, d'autres avec quelques restric-
tions en ce qui concernait les eaux
calcaires, mais en déclarant qu'il serait
préférable de faire usage d'autres
conduites. Bouchardat et George seuls
regardaient les tuyaux de plomb comme
absolument inoffensifs.

En 1868-69, il y eut nombre d'ar-
ticles publiés dans la *Santé*, le *Moniteur
des travaux publics*, l'*Union indus-
trielle*, le *Moniteur de l'Hygiène pu-
blique*, la *Science pour tous*, etc., con-
battant cet emploi. A Mulhouse,
Kuhlmann en 1867 soutenait leur
innocuité, tandis qu'Iran Schlumberger
110 préconisait les tuyaux doublés
d'étain.

En 1868, G. Fontaine fit à Toulon
des recherches sur la présence du plomb
dans l'eau de distribution; il trouva
toujours de ce métal; le Conseil de
Santé de la Marine et le Conseil d'Hy-
giène de la ville se prononcèrent contre
les tuyaux de plomb à la suite de ces
recherches.

A HAMON, Paris

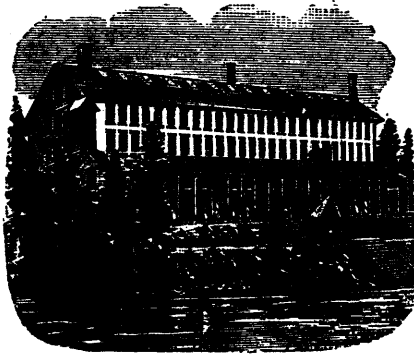
110—Société industrielle de Mulhouse
—séance de juin 1887.

NOMINATIONS

MM les docteurs Elzéar Pelletier,
Secrétaire du Conseil Provincial d'Hy-
giène, et J. A. Beaudry, inspecteur
médical de ce Conseil, ont été nommés,
au mois de juin dernier, *membres asso-
ciés étrangers* de la Société Française
d'Hygiène de Paris.

UN BON EXEMPLE.—Le Département de
l'Agriculture d'Ottawa nous prie d'adresser le
JOURNAL D'HYGIENE POPULAIRE aux honorables
Sénateurs et Ministres, à MM les députés Ca-
nadiens-Français et aux officiers de la statistique
mortuaire de la province de Québec.

Rédacteur en chef : DR J. I. DESROCHES.



Hotel des Sources St-Leon

ST-LEON, P. Q.

L'un des plus splendides du Canada, est ouvert aux touristes, durant l'été, le 1er Juin. Les propriétaires ont retenu le service de l'un des cuisiniers les plus compétents de Montréal. Ceux qui souffrent de rhumatisme, de névralgie, d'indigestion, etc., etc., trouveront une guérison certaine en faisant usage des eaux des sources de St-Léon. Bateaux, tables de billard, jeux de croquet, etc., etc. Des voitures conduiront les hôtes à leur arrivée à chaque train à Louiseville.

Pour les prix, adressez-vous à *La Cie d'Eau Minérale de St-Léon*, propriétaire.

Tous les samedis il y a des trains d'excursions spéciaux par le chemin de fer canadien du Pacifique.

C. E. R. LANGLOIS, gérant.

Emulsion Jubile d'Huile de Foie de Morue de Norvege AUX HYPOPHOSPHITES

Elle contient 50 pour cent d'huile pure de foie de morue de Norvège. De composition constante, elle est facilement acceptée par les malades et très bien supportée par les estomacs les plus délicats. Cette huileuse émulsion se recommande par les principaux effets suivants : Augmentation d'appétit, diminution de la toux, régularisation de la digestion et des selles, retour des forces et du sommeil. Applications thérapeutiques : Bronchites, Consommation, Scrofule, Rachitisme, Lymphatisme, Faiblesse, etc. PHARMACIE JUBILE.

R. CARRIERE, Chimiste, Droguiste

Téléphone.—6041.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

No 1341, RUE STE-CATHERINE, MONTREAL.

Chemins de fer et routes, aqueducs, égouts, ponts, arpentages publics et particuliers, subdivisions cadastrales.

Plans et devis pour constructions civiles et religieuses, établissements industriels, constructions privées. Expertises, arbitrages, expropriations.

J. EMILE VANIER

Ingenieur Civil et Sanitaire, Arpenteur Provincial, Architecte

BUREAUX : No 61, RUE SAINT-JACQUES. — — — MONTREAL

BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, Dessins de Fabriques, Droits d'Auteur, Canada et étranger.

Les Corporations et le public sont respectueusement invitées à correspondre.

INSTITUT VACCINOGENE

A Messieurs les Médecins,

Cet établissement a été fondé par le Gouvernement Provincial dans le but de fournir à notre population un vaccin pur, et par le fait même faire cesser cette antipathie qui existe, non contre la vaccination; mais contre l'emploi de vaccins provenant de l'étranger.

Cet Institut Vaccinogène, à l'instar de ceux de la France et de l'Autriche, est soumis à une surveillance rigoureuse de la part du Gouvernement, et nul vaccin ne peut être livré au commerce avant d'avoir été préalablement inspecté; ainsi Messieurs les Médecins peuvent être parfaitement certains qu'en s'adressant à cet établissement ils recevront toujours de la lymphé très pure, ne causant jamais de ces accidents regrettables que l'on a déplorés trop fréquemment, après s'être servi de ces vaccins contenant des corps étrangers, v. g. pus, sang, débris de tissus, etc., etc., et que l'on rencontre malheureusement trop souvent dans le commerce. Le vaccin n'est garanti d'une manière positive que pendant l'espace de trois semaines, et afin qu'il n'y ait pas d'erreur ou de dupes, chaque enveloppe contenant le vaccin portera la date de l'emmagasinage et la signature du Médecin Gérant. Prix : Une boîte contenant 10 pointes \$1. Une remise libérale est accordée aux Bureaux de Santé et à MM. les Pharmaciens.

DR ED. GAUVREAU, Propriétaire et Gérant.

**LE REMÈDE DU
PÈRE MATHIEU**



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVÉ !

ENCORE UNE DÉCOUVERTE !

LE REMÈDE DU PÈRE MATHIEU
guérit radicalement et promptement l'intempé-
rance et détermine tout désir des liqueurs alcooli-
ques. Le lendemain d'une fête ou de tout abus
des liqueurs excitantes, une seule cuillerée à thé
fera disparaître entièrement la dépression men-
tale et physique. C'est aussi un remède certain
pour toute fièvre, Dysentée, Torneur du Foie,
avant ou après qu'on l'interrompt.
Vendu par les Pharmaciens, \$1.00 la bouteille.

**S. LACHANCE, seul propriétaire,
1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.**

MAISON FONDÉE EN 1859.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE-PHARMACIEN

**144, - RUE ST-LAURENT, - 144
MONTREAL.**

*Médecins, Hôpitaux, Dispensaires, Couvents, Collèges, Universités,
etc., fournis de Drogues, Appareils chimiques à conditions
libérales, au prix du gros, qualité garantie.*

Guérison souvent, et Amélioration Toujours

— DE —

**LA CHORÉE, DE L'HYSTÉRIE,
DES CRISES NERVEUSES, DE LA DANSE DE ST-GUY**
Du Nervosisme qui fatigue si souvent

LES FEMMES AU MOMENT DE LA MENSTRUATION

ET DE

L'ÉPILEPSIE

PAR LES

DRAGÉES GELINEAU

Cette médication est en vente dans les principales pharmacies du Canada
et chez

J. MOUSNIER, Pharmacien
A SCEAUX, près Paris, FRANCE.